



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2020-033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de la Commune le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'établit ainsi qu'il suit :

⇒ pour la section de FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Total	915 136.84 €	915 136.84 €

⇒ pour la section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Total	1 341 867.76 €	1 341 867.76 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE ces propositions et ARRETE le montant des recettes et des dépenses du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune tels que définis ci-dessus.
- PRECISE que le vote du budget a lieu par CHAPITRES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

